

Pour intégrer ces établissements, une notification de la MDPH est nécessaire. Pour cela, une évaluation par le biais de stage permet de valider une orientation, mais aussi de vous assurer un choix de structure. Chaque établissement a une liste d'attente.

Dans le secteur adulte, les transports ne sont plus organisés par les établissements. La famille doit donc s'en occuper et le prendre en compte dans le choix d'un établissement.

Les foyers de vie, FAM et MAS sont des lieux de vie, ce qui signifie que l'établissement sera le domicile de votre enfant lorsqu'il sera adulte.

Les dossiers de demande d'orientation auprès de la MDPH se co-construisent avec les assistantes sociales de l'IME, l'utilisateur et les parents et/ou les responsables légaux.

Les professionnels de l'IME sont là pour vous soutenir et vous accompagner dans ces démarches tout au long de cette période de transition.

assistante sociale

Jessica YSENBAERT
06 03 44 35 19

j.yesenbaert@imelecolombier.fr

assistante sociale

ELENA PALMA
06 09 68 28 01

elena.palma@imelecolombier.fr

**Référente foyers de vie
FAM et MAS**

Anne LEGLEVIC
06 01 40 11 03

**Référente ESAT
et milieu ordinaire**

Rachida DEBONO
06 01 40 10 69
rachida.debono@imelecolombier.fr



La Roque d'Anthéron

Institut Médico-Educatif

Etablissement Public Communal Autonome



L'orientation en secteur adulte

à partir de 16 ans



*L'orientation commence dès l'arrivée en SIPFP (Section d'initiation et de Première Formation Professionnelle).
 Au travers des différents ateliers éducatifs et professionnels, l'équipe repère les potentialités de votre enfant.
 Elle peut ainsi travailler sur le développement de ses compétences et l'aider à surmonter ses difficultés.
 Le projet d'avenir est co-construit avec vous et votre enfant, par le biais d'échanges et de rencontres.*

